

# Règlement Intérieur LUDOTHEQUE Associative



---

« Y paraîtrait que...les pièges à ennuis se multiplient au château des Colporteurs »

La ludothèque est un espace convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, l'espace d'un moment, de jouer entre enfants, entre adultes, entre amis...mais aussi de faire des rencontres ludiques, d'expérimenter, de créer, d'inventer, etc,

Rappelons que la ludothèque est avant tout un espace de liberté autour du jeu, le but étant de prendre plaisir à jouer. Les « règles du jeu » ci-dessous n'ont pas pour but de sanctionner, mais de permettre à tous un usage respectueux de l'espace.

La ludothèque est ouverte à toute personne, du bébé à l'adulte.

Rappelons que la ludothèque s'inscrit dans un projet plus large d'itinérance dont l'objectif est de faire sortir les jeux du château pour aller à la rencontre des habitants ; et ce afin de **colporter le patrimoine ludique !**

## La Cotisation

La ludothèque de la colporteuse est une **ludothèque associative**.

**L'adhésion à l'association et la cotisation au projet ludothèque sont nécessaires pour pouvoir profiter des services de la ludothèque.**

La cotisation est individuelle, familiale ou professionnelle. Le cotisant principal étant toujours une personne âgée de plus de 16 ans, pour une représentativité à l'assemblée générale.

La cotisation est annuelle.

Le tarif de base de la cotisation est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration de l'association et s'applique à toutes personnes selon sa catégorie, et son lieu de résidence.

De plus, pour la location de jeux, un chèque de caution de 25€ par inscrit sera demandé. L'association encaissera ce chèque en cas de dégradation d'un jeu ou d'un retard de plus de deux mois lors de l'emprunt. Pour certains grands jeux, un chèque de caution spécifique sera demandé. Ces chèques seront remis à la fin de l'année d'adhésion ou au retour du grand jeu.

## Tarifs des cotisations

COTISATION ANNUELLE (commune et hors commune)	
Individuelle	10€
Famille (à partir de 3 personnes)	25€
Assistante Maternelle	25€
Groupe (collectivités, écoles, associations)	30€

## Les règles de prêt

Chaque personne ayant payé sa cotisation peut emprunter **2 jeux** et le conserver 3 semaines maximum.  
Les Assistantes Maternelles et les familles peuvent emprunter **3 jeux** et les Groupes peuvent emprunter **4 jeux** pendant 3 semaines maximum.

Par respect pour les autres cotisants qui attendent eux aussi ces jeux, il est important de ne pas dépasser cette durée d'emprunt.

Pour éviter les abus, au delà de ce délai, il sera réclamé 1€ par jeu et par semaine de retard.

Certains jeux ne peuvent pas être empruntés et sont destinés à rester à la ludothèque.

D'autres jeux ne sont destinés qu'au prêt. Ils sont rangés sur une étagère spécifique indiquant qu'ils ne peuvent pas être utilisés dans la ludothèque.

Pour que chacun puisse s'y retrouver, les jeux et jouets sont classés et rangés par catégorie ; il est demandé de respecter ce classement lorsque l'on range un jeu. En cas de doute, il est préférable de le remettre aux ludothécaires présents qui conseilleront l'adhérent.

D'autre part, nous vous demandons de prendre le temps de ranger correctement les jeux dans leurs boîtes, que ce soit à la ludothèque ou avant de nous rendre les jeux empruntés.

Les piles ne sont pas fournies par la ludothèque. Par contre il est possible d'en demander aux ludothécaires pour les jeux sur place.

- **État du jeu**

Avant le départ d'un jeu en prêt, le cotisant vérifiera lui-même l'état du jeu et signalera toute différence par rapport au contenu de base. Le cotisant s'engage à le rendre dans le même état à son retour.

Le jeu sera ensuite vérifié par l'équipe de la ludothèque.

- **Respect du matériel**

Si le jeu est détérioré ou si des pièces sont perdues (en jeu sur place ou en prêt), une participation sera demandée au cotisant responsable. En cas de jeu inutilisable ou de non-retour, le remboursement du jeu sera demandé. A défaut, le chèque de caution sera encaissé.

Nous vous demandons de ne pas remplacer les pièces perdues par vous-même avant de nous en faire part.

- **Respect des autres adhérents**

Par mesure sanitaire, il est important de ne pas venir ou de ne pas emmener votre enfant à la ludothèque lors d'une maladie contagieuse.

La ludothèque se voulant un lieu convivial, il est important de respecter les autres adhérents, les ludothécaires et les bénévoles de l'association par son comportement.

Il est formellement interdit de manger (exception faite pour les enfants en bas âge), de boire et de fumer à la ludothèque.

## Droit à l'image et responsabilité

Les mineurs à partir de 12 ans sont autorisés à emprunter des jeux sans responsable si la famille est adhérente, sur présentation d'un justificatif (carte de cotisant par exemple).

Tout enfant de moins de 12 ans doit être accompagné par un adulte pour venir jouer à la ludothèque. La ludothèque n'est pas un lieu de garderie. Les mineurs sont toujours sous la responsabilité de leur parent ou adulte référent ayant signé leur fiche d'inscription.

Dans le cadre de manifestation ou d'accueil, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo. Ces photos pourront être utilisées dans le cadre des publications de l'association sur papier ou sur le site internet de la ludothèque de la colporteuse ou par la presse locale.

Les cotisants n'autorisant pas l'association à diffuser des photos où ils figurent eux-mêmes ou leurs enfants, doivent l'indiquer sur la fiche d'inscription.

La responsabilité de la ludothèque ne peut être engagée hors de ces murs. Celle-ci ne sera pas non plus responsable des incidents pouvant résulter de l'usage des jouets prêtés.

## Application du règlement

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement. Les usagers pourront obtenir copie de ce règlement sur simple demande.

Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.

En cotisant à la ludothèque de la Colporteuse, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ce règlement et vous acceptez de le respecter. En cas de non-respect, l'association se réserve le droit d'exclure toute personne contrevenant au règlement et ceci sans remboursement des frais d'adhésion.

## Les horaires d'ouverture

Durant ces temps, les adhérents peuvent venir emprunter les jeux et/ou jouer sur place :

- **L'accueil tout public**

Le mercredi - 15h à 18h

Le vendredi - 15h à 17h

Les Dimanches du P'tit Potin : 1er dimanche de chaque mois

1 événementiel par trimestre (par exemple, veillée thématique : concours de tik-tak, jeux coopératifs, etc)

- **L'accueil de groupes**

Le mardi - 9h à 17h : Sur demande auprès de l'association

- **Pendant les vacances**

Pendant les vacances, les horaires de la ludothèque pourront changer et seront communiqués par mail aux cotisants